



Le 23 novembre 2011

Me Éric Fraser
Avocat

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Maître Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télééc. : (514) 289-5197
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative aux tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2012-2013
Dossier Régie: R-3776-2011
Notre dossier : R045294

Chère consœur,

Le Distributeur accuse réception des demandes de reconnaissance de statut d'expert des intervenants AQCIE/CIFQ pour monsieur Robert Knecht, SÉ/AQLPA pour monsieur Jacques Fontaine et UC pour monsieur Co Pham.

Conformément à la décision D-2011-144 et à l'article 30 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'Énergie*, le Distributeur avise la Régie qu'il contestera les statuts d'experts réclamés pour messieurs Fontaine et Pham et demandera, en conséquence, la tenue d'un voir-dire pour chacune de ces demandes. À la lumière des *Attentes de la Régie relatives au rôle des témoins experts*, le Distributeur entend notamment soumettre que, selon l'expérience professionnelle de messieurs Fontaine et Pham, un titre d'analyste senior externe semble plus approprié. De plus, à la lecture des curriculum vitae, le Distributeur s'interroge sur les mises à jour des connaissances de ceux-ci.

Croyant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Éric Fraser*

Éric Fraser
/js

p.j.

c.c.: Intervenants